

29.10.2009 - 10:15 Uhr

Position SRG SSR idée suisse sur le projet de révision de l'ordonnance radio/TV (ORTV): Une révision judicieuse, mais insuffisante

Berne (ots) -

SRG SSR idée suisse se félicite du projet de révision de l'ORTV mis en consultation. Il est en effet important que les diffuseurs, suisses et étrangers, bénéficient du même cadre légal et de règles de concurrence identiques. Dans sa prise de position, SRG SSR propose donc de modifier certains points relatifs à la publicité, aux interruptions publicitaires et à l'offre en ligne, tout en sachant que l'on attend d'elle une feuille de route raisonnable, en phase avec les intérêts des téléspectateurs.

SRG SSR escompte avant tout de la révision partielle de l'ORTV qu'elle permette aux diffuseurs suisses, tous confondus, de mieux se défendre face à la concurrence des fenêtres publicitaires étrangères sur le marché de la publicité et du parrainage. Les diffuseurs suisses, SRG SSR en tête, ont besoin d'un cadre légal stimulant et novateur pour faire le poids face aux diffuseurs des pays voisins, et assurer la pérennité du service public.

La nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) et son ordonnance (ORTV), entrées en vigueur le 1er avril 2007, ne remplissent pas leur objectif de soutenir les diffuseurs suisses vis-à-vis de la concurrence étrangère. La réalité montre exactement le contraire : les chaînes TV locales constatent que leurs rentrées publicitaires baissent et les recettes des chaînes SRG SSR stagnent, voire diminuent légèrement. A l'inverse, les investissements dans les fenêtres publicitaires suisses des privées étrangères ont plus que doublé (+ 50% en données brutes), sans aucune plus-value en termes de contenu pour le marché suisse. C'est ainsi que ces fenêtres absorbent plus d'un franc sur deux des investissements publicitaires.

SRG SSR se félicite de la libéralisation prévue dans le secteur des interruptions publicitaires, des possibilités publicitaires et de l'offre en ligne, quand bien même elle ne bénéficie toujours pas de conditions aussi avantageuses que les privés. En ce qui concerne les interruptions publicitaires TV, SRG SSR est tout à fait consciente qu'elle doit et qu'elle veut appliquer une réglementation en phase avec le service public et les intérêts du public ; mais d'un autre côté, elle aspire à des conditions encourageantes pour être en mesure de satisfaire les annonceurs. Elle doit avoir les moyens d'insérer de la publicité dans ses programmes, conformément au cadre légal prescrit. Toute rentrée supplémentaire de recettes commerciales permettra du reste de délester les personnes qui s'acquittent de la redevance. Elle sait également qu'il est exclu d'interrompre par de la publicité les émissions pour enfants et les retransmissions de services religieux.

SRG SSR estime également intéressante la réglementation proposée pour le sport et le divertissement. Mais si l'objectif déclaré est d'éviter que les diffuseurs suisses soient désavantagés par rapport à la concurrence étrangère, il faudra annuler l'interdiction de parrainage et de publicité sur Internet imposée à SRG SSR, au moins pour l'information.

Ce sont les jeunes qui affichent la plus forte consommation « non linéaire » de contenus livrés par les chaînes radio et TV de SRG SSR. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les annonceurs investissent davantage dans l'Internet. Or, SRG SSR dispose de sites intéressants et ambitieux qui ne devraient pas être exclus d'emblée du marché de

la publicité, d'autant plus qu'elle joue un rôle de moteur pour tout le marché suisse. Il y a bien longtemps que le concurrent numéro 1 des éditeurs privés n'est plus SRG SSR, la relève étant venue de l'étranger (fenêtres publicitaires, Google, Youtube, etc.). C'est surtout dans le domaine de l'information sur Internet que SRG SSR est en concurrence avec la presse suisse. Auquel cas, il se justifierait que des mesures appropriées soient prises dans ce domaine pour protéger la presse suisse des offres SRG SSR.

La prise de position de SRG SSR est disponible sur le site:
www.bakom.admin.ch

Contact:

Communication d'entreprise SRG SSR idée suisse
Daniel Steiner
porte-parole
Mobile: +41/79/827'00'66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100592514> abgerufen werden.